

Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École **La Fourmilière**
pour l'année scolaire 2022-2023

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement de l'école la Fourmilière, tenue le 2 novembre 2022, à 19 h, à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Dorval, Étienne	Représentant(e) des parents, PRÉSIDENT(E)
Lamoureux, Anne	Représentant(e) des parents
Morasse, Émilie	Représentant(e) des parents
Saadi, Ali	Représentant(e) des parents
Têtu, Myriam	Représentant(e) des parents
Laurin, Geneviève	Représentant(e) du personnel de soutien
Munger, Noémie	Représentant(e) du personnel du service de garde
Beaulieu, Kim	Représentant(e) du personnel enseignant
Mercier, Marie-Aude	Représentant(e) du personnel professionnel

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) :

Leblond, Nathalie	Représentant(e) du personnel enseignant
-------------------	---

PARTICIPAI(ENT)T ÉGALEMENT :

Godbout, Sébastien	Directrice / Directeur
Cantin, Sonia	Directrice / Directeur adjoint

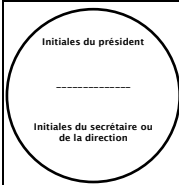
INVITÉ (s'il y a lieu)

s.o.

Madame Geneviève Laurin agit à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (61 LIP)

Monsieur Étienne Dorval et monsieur Sébastien Godbout, accueillent les membres, constatent le quorum et ouvre la séance.



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École **La Fourmilière**
pour l'année scolaire 2022-2023

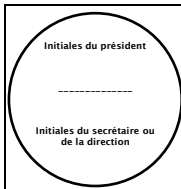
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Myriam Têtu, et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum (LIP 61)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2022
4. Suivi au procès-verbal du 14 juin 2022
5. Correspondance et dépôt de documents
6. Période de questions du public (15 minutes)
7. Élections (LIP 56, 57, 58, 59, 60) :
 - a. Poste de président
 - b. Poste de vice-président
 - c. Poste de secrétaire
8. Nomination des représentants de la communauté (LIP 42)
9. Autorisation de transmission de renseignements
10. Dénonciation d'intérêt (LIP 70)
11. Règles de régie interne du conseil d'établissement (LIP 67)
12. Calendrier des séances du conseil d'établissement (LIP 67)
13. Budget 2022-2023
14. Sorties éducatives 2022-2023 (LIP 87)
15. Régie interne et pédagogique du SDG
16. Projet éducatif : mise en oeuvre (LIP 74)
17. Mot du représentant au comité de parents
18. Mot de la direction
19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À partir de ce point, monsieur Étienne Dorval, agit en tant qu'animateur jusqu'à l'élection au poste de présidence.



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École La Fourmilière
pour l'année scolaire 2022-2023

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur Étienne Dorval, et résolu que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 14 juin 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (PAR LES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE)

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2022

La Direction de l'école fait le suivi au procès-verbal du conseil d'établissement du 14 juin 2022. Mention qu'il n'y a aucun suivi de monsieur Sébastien Godbout.

5. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

Information concernant les documents du webinaire qui ont été envoyés aux membres du CE, il y a quelque temps.

Cependant, ne peut être distribué à tous les parents dû aux droits de licence donc seulement aux membres du conseil d'établissement. Spécification décrite par madame Émilie Morasse.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 MINUTES)

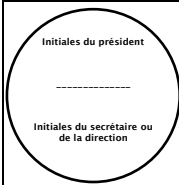
Questions amenées par madame Myriam Têtu qui a pris 5 points en note et qui présente 3 points aujourd'hui.

1-Stationnement sur la 52^e rue interdit depuis 2 ans qui est problématique lors de la sortie du service de garde à la fin des classes dû au terreplein construit. Madame Myriam Morasse propose de faire installer une signalisation de sens unique.

Monsieur Sébastien Godbout mentionne qu'il va faire des observations et voir ce qu'il peut faire.

2-Pertinence des ronds d'espacement de 2 mètres installer lors des mesures d'urgence du COVID-19 qu'il reste sur le plancher.

Monsieur Sébastien Godbout mentionne que lors du cirage l'été dernier, les autocollants ont été recouvert de cire. De ce fait, pour l'année scolaire présente, il



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École **La Fourmilière**
pour l'année scolaire 2022-2023

n'est pas possible de les retirer. La Direction fera une vérification auprès de la compagnie Derko pour le prochain cirage. Madame Kim Beaulieu mentionne que pour la prise des rangs des élèves de maternelle, ces indications ont une utilité pratique.

3-Observation de madame Myriam Têtu concernant un projet d'art présenté sur les réseaux sociaux.

Monsieur Sébastien Godbout mentionne à madame Myriam Têtu que ce dossier doit être présenté à l'interne au lieu de lors de la séance du conseil d'établissement.

Passage au point suivant du procès-verbal.

7. ÉLECTIONS (LIP 56, 57, 58, 59, 60) :

a. Poste de président

Monsieur Étienne Dorval se propose au poste de président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b. Poste de vice-président

Madame Anne Lamoureux se propose au poste de vice-président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. Poste de secrétaire

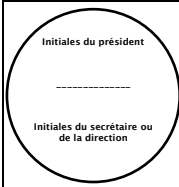
Nommée par monsieur Étienne Dorval, madame Geneviève Laurin sera attitrée au poste de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (LIP 42)

Description du point présent à l'ordre du jour dans l'éventualité que cela soit un besoin, spécification donnée par monsieur Étienne Dorval.

Monsieur Sébastien Godbout mentionne que cette fonction est inoccupée pour l'instant.



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École La Fourmilière
pour l'année scolaire 2022-2023

9. AUTORISATION DE TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur Sébastien Godbout rappelle qu'il a envoyé les documents à remplir pour les membres du conseil d'établissement concernés par courriel. La date maximum du retour des documents a été fixée au 30 novembre 2022.

Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par Sébastien Godbout.

10. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (70 LIP)

Monsieur Sébastien Godbout rappelle qu'il a envoyé les documents à remplir pour tous les membres du conseil d'établissement par courriel. La date maximum du retour des documents a été fixée au 30 novembre 2022.

Madame Anne Lamoureux mentionne qu'elle a transmis le tout par courriel. La réception des documents par courriel ou par papier est acceptée.

Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par Sébastien Godbout.

11. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP 67)

Un changement dans le document est soulevé par monsieur Sébastien Godbout en lien avec les séances virtuelles qui peuvent être utilisées en cas de raison valable, mais avec le présentiel à prioriser.

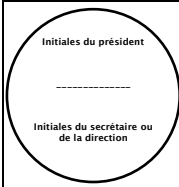
Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par madame Marie-Aude Mercier.

12. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (LIP 67)

Discussion concernant le calendrier des rencontres. Monsieur Sébastien Godbout mentionne que la réunion prévue le 5 avril sera à confirmer à ce moment-là, dépendamment s'il y a assez de points à l'ordre du jour.

Une brève description des rencontres se fait.

Madame Marie-Aude Mercier parle des vidéos à regarder qui parle du conseil d'établissement. Monsieur Sébastien Godbout mentionne qu'elles seront transférées pour écoute à madame Myriam Têtu, madame Geneviève Laurin, madame Kim Beaulieu, madame Noémie Munger, madame Sonia Cantin, madame Marie-Aude Mercier. Monsieur Étienne Dorval explique la pertinence de regarder ces vidéos.



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École **La Fourmilière**
pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur Sébastien Godbout propose un souper le 14 juin 2023 pour le conseil d'établissement.

Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par madame Émilie Morasse.

13. BUDGET 2022-2023

Descriptions faites par monsieur Sébastien Godbout. Il mentionne l'équilibre budgétaire pour l'année 2022-2023.

Monsieur Sébastien Godbout mentionne qu'il informera le conseil d'établissement au fur et à mesure des dépenses.

Cela est proposé par madame Émilie Morasse, et approuvé par monsieur Étienne Dorval.

14. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES DE L'ANNÉE 2022-2023 (LIP 87)

Monsieur Sébastien Godbout mentionne qu'il ne peut pas vraiment y avoir de changement. Il ajoute qu'il y a une erreur dans les groupes perspectives et que quelques groupes n'ont pas terminé leurs choix.

Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par madame Émilie Morasse.

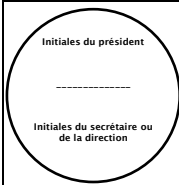
Mention d'honneur pour madame Ileana Dogaru qui a obtenu un financement de 100% en partenariat avec la ville de Québec pour l'activité *Nager pour survivre*.

15. RÉGIE INTERNE ET PÉDAGOGIQUE DU SDG

Description de madame Noémie Munger concernant le fait qu'elle a un budget proposé de 120\$, mais qu'elle utilise un montant de 107\$. Énonce qu'il y a un changement concernant la gestion des journées de tempête soit que la réservation sera de mise cette année.

Madame Noémie Munger décrit qu'il y a eu un changement gouvernemental concernant la grille tarifaire.

Cela est proposé par monsieur Étienne Dorval, et approuvé par madame Émilie Morasse.



Procès-verbal du
Conseil d'établissement de l'École **La Fourmilière**
pour l'année scolaire 2022-2023

16. PROJET ÉDUCATIF : MISE EN OEUVRE (LIP 74)

Il est prévu de réviser les grandes orientations.

Nous souhaitons poursuivre les actions en communauté de pratique pour améliorer les pratiques pédagogiques et de gestion de comportement.

L'accompagnement des services éducatifs est prévu pour nous soutenir dans l'élaboration des orientations.

Un suivi sera fait en décembre prochain.

17. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la rencontre, la directrice générale, madame Marie-Claude Asselin, a répondu à un ensemble de préoccupations des parents. Les points suivants ont été traités : l'organisation scolaire, le transport scolaire, la redéfinition de certains bassins en lien avec la construction de la nouvelle école.

18. MOT DE LA DIRECTION

S/O

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par madame Marie-Aude Mercier.

LE PRÉSIDENT,

LE SECRÉTAIRE OU LA DIRECTION,
